

- les mandats et l'appui financier de la Commission au CEN, au CENELEC et à l'ETSI pour élaborer des normes européennes incorporant les exigences essentielles des directives de la nouvelle approche, c'est-à-dire pour les produits réglementés.

Par conséquent, un produit réglementé en vertu d'une directive de la « nouvelle approche » répond aux « exigences essentielles » applicables s'il est conforme à la « norme européenne » correspondante. Il pourrait ensuite être vendu dans tous les États membres sans autres exigences techniques. Cette approche à l'égard de l'harmonisation est considérée par la commission comme étant une approche de « référence générale aux normes ». La « référence générale aux normes » n'est pas utilisée seulement pour harmoniser les règlements techniques visant à assurer la protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elle porte également sur les autres exigences considérées comme étant dans l'intérêt public général (la protection des consommateurs, par exemple), auxquelles les produits doivent répondre pour pouvoir circuler librement dans la CEE.

La politique permet également l'acceptation d'un produit sur le marché de la CEE s'il est démontré à l'aide d'une certification par une tierce partie qu'il est conforme aux « exigences essentielles » de la directive « nouvelle approche ». Cette solution permettrait l'accès des produits fabriqués selon des normes autres qu'euro-péennes, mais il serait plus difficile de faire la preuve de la conformité qu'avec la « référence générale aux normes ».

Tableau A: Produits assujettis aux règlements de la CEE sur la protection de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des consommateurs¹.

Produits	Mise en application
Appareils électriques (Directive sur la basse tension - LVD ²)	1970
Jouets (sécurité)	1 janvier 1990
Autoclaves simples	1 juillet 1990
Matériaux de construction	27 juin 1991
Compatibilité électromagnétique	1 janvier 1992
Appareils pour le gaz	1 janvier 1992
Équipement de protection personnelle	1 juin 1992
Machines (sécurité)	31 décembre 1992
Appareils électromédicaux actifs implantables	1 janvier 1983
Balances non-automatiques	1 janvier 1983
Équipement de terminal de télécommunications	Proposé

¹Source : Le cinquième rapport de la Commission au Conseil et au Parlement européen, le Livre blanc sur la réalisation finale du marché intérieur, Bruxelles - 28 mars 1990

²La directive sur la basse tension est incluse car elle est souvent considérée comme un modèle pour les directives de la nouvelle approche.